

Image not found or type unknown



## Victime de violence conjugale

Par **anouar47**, le **07/02/2016** à **20:39**

Bonjour, s'il y a qlq'un qui peu me r'ponde sur ce forum.

je suis victime de violence conjugale ;j'ai subis différente genre de violence par ma femme qui a , l'auteur de ce violences conjugales mais elle a seulement une peine allant d'un rappel à la loi pour le violence devant le déléguée de procureur ;est ce que ce procé de procureur suffisant pour la préfecture comme preuve de violence conjugal :comment la préfecture traite comme ces dossier pour renouveler mon titre de séjour sachant que j'ai un récépissé jusqu'au 20 avril .

merci de vos conseilles et vos aides d'avance .